



**Mémoire de l'Association des directions en
développement économique local du Québec
(ADDELQ)**

**Consultation sur le projet de Plan d'action en
entrepreneuriat 2022-2025**

10 septembre 2021

L'ADDELQ :

L'ADDELQ regroupe les directions en développement économique local qui exercent leur compétence au sein des MRC, des municipalités ou de leur organisme délégataire. Elle a pour mission de représenter et d'accompagner ses membres dans la réalisation de leur mandat.

En vertu de sa mission, l'ADDELQ est fortement impliquée dans des actions permettant de favoriser et de soutenir l'entrepreneuriat qui s'avère être une condition sine qua none au développement économique local et un élément essentiel à la vitalité des régions.

Rappelons qu'en 2015, les MRC ont vu leur compétence reconnue par le gouvernement en matière de développement économique local et régional. Plus de la moitié des MRC (48) ont intégré les CLD à même leur organisation alors que 39 ont choisi plutôt de maintenir l'approche de délégation de ces activités à un organisme mandaté.

Le rôle des services de développement économique local

Les services de développement économique des MRC ou leur organisme délégataire sont les instances incontournables pour regrouper les intervenants locaux, afin de soutenir le développement de l'entrepreneuriat et offrir les services d'accompagnement et de soutien auprès des entreprises existantes et en émergence de leur territoire. L'accompagnement et le financement des projets d'entreprises incluant ceux de l'économie sociale, la promotion de l'économie circulaire, le développement des collectivités et le développement rural, sont au cœur de leurs actions. Les intervenants réunis au sein des services de développement constituent donc les meilleurs alliés pour la mise en œuvre d'une vision intégrée du développement local et régional.

Ces services de développement ont déjà fait la démonstration du rôle majeur qu'ils jouent en matière de soutien à l'entrepreneuriat. De plus, en 2020, les MRC ou leur organisme délégataire ainsi que la Ville de Montréal et la Ville de Québec, ont géré le programme d'aide d'urgence aux PME mis en place dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (PAUPME – AERAM). Ce sont ces services de proximité qui ont accompagné plus de 40 000 entreprises et de soutenir financièrement près de 11 000 d'entre elles en accordant une aide financière de près de 400 k\$. Enfin, le gouvernement a accordé un financement aux MRC pour se doter de deux ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur territoire et accroître l'activité économique locale.

Recommandations

1. Le réseau « Accès entreprise Québec », constitué des services de développement économique local, constitue la base du soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises dans les territoires de MRC. L'ADDELQ demande donc au gouvernement du Québec d'inclure dans son *Plan d'action en entrepreneuriat 2022-2025* la **promotion des services de développement économique locaux comme étant la porte d'entrée à privilégier pour les entrepreneurs** qui désirent démarrer un projet ou trouver réponse à leurs besoins d'accompagnement, et ce, parce qu'ils sont faciles d'accès et proches de leur réalité quotidienne. À la fois comme **service de première ligne** et comme **service de proximité**, leur rôle est de maintenir un guichet multiservice et poursuivre les efforts d'arrimage des services et des ressources au profit des entrepreneurs de tous les domaines.
2. L'ADDELQ demande également au gouvernement d'inclure dans son Plan d'action **l'amélioration de la gouvernance de l'écosystème de soutien à l'entrepreneuriat**. Cet écosystème est devenu, au fil des ans, une véritable mosaïque composée de fonds, d'initiatives diverses et d'organismes de première et de deuxième ligne, avec le risque de dilution des services et au point que plusieurs entrepreneurs ne savent plus vraiment à qui s'adresser pour répondre à leurs besoins particuliers.

Il importe d'abord selon nous de **clarifier le rôle de chacun** des organismes, et ce, notamment, en réaffirmant la stratégie qui soutient le déploiement d'Accès entreprise Québec. Dans les cas des MRC, le futur Plan d'action doit reconnaître clairement qu'**il revient aux MRC et à leurs services de développement économique d'assumer le leadership du développement de l'entrepreneuriat sur leur territoire** et d'assurer l'arrimage des interventions auprès des entreprises de leur territoire, avec les instances régionales concernées. Il doit reconnaître les services de développement des MRC comme les premiers partenaires de la réussite de l'entreprise.

De plus, l'arrimage et la mise en place d'un partenariat respectueux, dynamique et synergique entre les différentes parties prenantes et les services locaux de développement des MRC sont non seulement souhaitables, mais avantageux pour l'écosystème de soutien à l'entrepreneuriat, et ce, au bénéfice des entreprises existantes et en devenir dans toutes les régions du Québec. Le futur Plan d'action devrait **favoriser la mise en place de tels partenariats en région**.

À cet effet, il existe déjà différents modèles de partenariat et de collaboration au Québec dans le domaine :

Par exemple, l'Outaouais a développé depuis quelques années un modèle de collaboration fort inspirant. Ils ont d'abord recensé un total de 84 organismes œuvrant de près ou de loin dans le soutien à l'entrepreneuriat dans cette région et ont conclu une entente entre eux, d'abord pour faire connaître l'ensemble des ressources disponibles par le biais d'un portail (monGPS.ca), puis pour suivre un protocole de référence afin de guider l'entrepreneur vers les bonnes ressources mises à sa disposition. Grâce à ce protocole, il n'y a pas de mauvaise porte d'entrée pour l'entrepreneur. Toujours par cette entente, les organismes de soutien financier travaillent conjointement avec le service de développement de la MRC ou de l'organisme délégataire sur les projets d'entreprise. Le service de développement accompagne celle-ci jusqu'à ce que son dossier soit prêt. Dès lors, le service de développement local fait un «réseau express» et invite tous les partenaires autour d'une même table pour assurer la réussite du projet. L'entente prévoit enfin la tenue, quatre fois l'an, d'une vigie par les organismes effectuant du soutien financier aux entreprises (MRC ou organisme délégataire, IQ, SADC, BDC DÉC). Ces organisations s'entraident pour mieux soutenir certaines entreprises en difficulté.

Autre exemple, la MRC Les Laurentides organise régulièrement des tables de concertation avec des organismes associés à un secteur d'activité précis. La MRC assume le secrétariat et les suivis.

Le développement de tels espaces de collaboration entre les acteurs de l'écosystème de soutien à l'entrepreneuriat doit faire partie du prochain Plan d'action en entrepreneuriat.

Réponses aux questions de consultation

1. Quels sont les principaux défis et obstacles auxquels sont confrontés les entrepreneurs du Québec?

a. Main-d'œuvre

La pénurie actuelle de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs économiques, accentuée par la pandémie, rend difficile le maintien du niveau de production des entreprises et plombe encore plus leurs possibilités de croissance. L'attraction et la rétention de talents et la formation continue de la main-d'œuvre constituent des défis sous-jacents.

b. Financement

Il y a de plus en plus de fonds distincts qui ont leurs propres règles de financement et qui sont souvent complexes à comprendre pour le non initié. Dans plusieurs programmes, les projets de financement sont encore priorisés selon la taille de l'investissement et le nombre d'emplois générés, ce qui peut poser problème pour des entreprises en démarrage et dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. Cette multiplication des fonds rend d'autant plus complexe le montage financier de projets de plus grande envergure.

La pandémie a aussi fragilisé financièrement plusieurs entreprises qui se sont surendettées notamment. À titre d'exemple, la proportion d'entreprises en démarrage qui envisagent de fermer au cours des deux prochaines années est plus significative au Québec qu'ailleurs au Canada (4,1 % comparativement à moins de 1 %).

L'anticipation des besoins de financement est également un important défi d'entrepreneur. Il est également l'atout clé pour réagir à temps en cas d'insuffisance, et pouvoir négocier sereinement avec son institution financière.

c. Relève entrepreneuriale et transfert d'entreprise

L'évolution démographique constitue une tendance lourde notamment en matière de transfert d'entreprises au Québec. Le nombre d'entrepreneurs est passé de 181 350 en 2010 à 167 3000 en 2019 alors qu'il s'est accru légèrement dans le reste du Canada. L'âge moyen des entrepreneurs a augmenté (âge moyen de 50 ans en 2020 et la hausse moyenne des plus de 55 ans est en hausse constante). Le transfert de propriété au cours de la prochaine année que très peu envisagé, soit environ 4 % des entreprises.

Bref, il s'agit là d'une situation pouvant conduire à la fermeture d'entreprises et compromettre ainsi le maintien de services essentiels dans plusieurs collectivités régionales.

d. Compétences technologiques et numériques

L'innovation et l'augmentation de la productivité passent nécessairement par l'utilisation de nouvelles techniques et par le virage numérique des entreprises.

2. Parmi ces défis et obstacles, lesquels devraient retenir l'attention du gouvernement de façon prioritaire et pourquoi?

a. Main-d'œuvre

La pénurie de main-d'œuvre touche toutes les régions du Québec et pratiquement tous les secteurs économiques. Elle constitue un frein à la progression de nos entreprises. Dans certains secteurs plus mous de l'économie, comme la restauration, cette pénurie engendre même la fermeture d'entreprises. On peut craindre également la délocalisation d'entreprises vers des pays où il y a une meilleure disponibilité de la main-d'œuvre.

Ce problème se répercute également sur les besoins de formation de la main-d'œuvre ainsi que sur la relève entrepreneuriale.

Les solutions sont complexes et multiples et peuvent demander des changements importants pour les entreprises.

b. Financement

Les mesures de soutien financier doivent permettre d'aider davantage les entreprises en difficulté. Elles doivent également être plus souples afin de s'adapter à la réalité de plusieurs entreprises, particulièrement les entreprises innovantes ou en démarrage, soutenir davantage leur croissance, encourager la relève entrepreneuriale et faciliter le transfert d'entreprises.

c. Compétences technologiques et numériques

Le développement de compétences technologiques et numériques chez les entrepreneurs est essentiel pour assurer la compétitivité et la croissance de leur entreprise. Le déploiement de projets numériques représente aussi une partie de la solution à la pénurie de main-d'œuvre.

3. Quelles pistes de solution devraient être soutenues ou mises en œuvre pour répondre à ces défis et obstacles et ainsi soutenir le développement de l'entrepreneuriat au Québec?

a. Main-d'œuvre

Le futur Plan d'action en entrepreneuriat doit nécessairement s'appuyer sur la participation d'autres ministères et organisme gouvernementaux.

Le gouvernement doit notamment développer un programme de régionalisation de la main-d'œuvre et favoriser l'arrivée d'immigrants dans les différentes régions du Québec. Il doit également faciliter les démarches administratives et leurs délais pour le recrutement de la main-d'œuvre étrangère.

Le gouvernement doit également offrir des incitatifs aux travailleurs expérimentés pour les maintenir en emploi ou pour les intéresser au retour sur le marché du travail.

Encourager la création d'emplois de qualité ainsi que la formation et le perfectionnement en entreprise. Développer, promouvoir un milieu de vie et de travail attractif pour les travailleurs et leur famille. Enfin, offrir des programmes de soutien aux entreprises en matière de bonnes pratiques de gestion des ressources humaines.

b. Financement

Pour surmonter ce défi, l'entrepreneur doit envisager toutes les options de financement possibles. Parmi les diverses façons d'obtenir un financement pour l'entreprise: prêts bancaires, subventions, investisseurs privés, *love money*, collectes de fonds, etc. Plusieurs de ces solutions peuvent se combiner entre elles pour réunir les sommes nécessaires.

Certaines mesures pourraient être prises pour aider les entrepreneurs. Entre autres : diminuer les exigences de mise de fonds pour l'achat d'entreprise existante; permettre aux différents fonds du gouvernement (FLI...) de servir de mise de fonds pour l'achat d'entreprise par les employés; accroître les maximums de financement des fonds locaux permettant le rachat d'une entreprise existante.

Les fonds locaux de solidarité (FLS) doivent implanter dans chacun des territoires de MRC, et même bonifiés. Leur gestion doit continuer être faite conjointement avec les Fonds locaux d'investissement (FLI).

c. Compétences technologiques et numériques

Le futur Plan d'action en entrepreneuriat doit considérer le virage numérique des entreprises, la modernisation de leurs installations ainsi que l'automatisation des procédés pour réduire leur vulnérabilité à la pénurie de main-d'œuvre.

Il faudrait notamment sensibiliser les entreprises à l'industrie 4.0 par la présentation de réalisations concrètes permettant de rattraper un retard technologique, repérer rapidement les solutions technologiques pouvant être rapidement explorées par l'entrepreneur, mettre en lien les

entreprises pour leur permettre de consolider la chaîne de valeur de leur approvisionnement et en favorisant l'approvisionnement local, et favoriser le déploiement des technologies numériques en permettant aux entreprises d'avoir une structure qui le permet, notamment en termes de logistique et d'approvisionnement.

4. Quelle contribution peut apporter votre organisation pour relever les défis ou aplanir les obstacles définis?

Les membres de l'ADDELQ se sont illustrés par leur capacité d'adaptation au plus fort de la pandémie. Ils sont d'autant plus habilités à jouer un rôle significatif dans l'après-crise, par exemple, dans la mise en place des nouvelles mesures (aide financière et assistance technique) permettant d'accompagner les entreprises qui œuvrent dans le monde du numérique afin qu'ils accroissent leurs occasions d'affaires et qu'ils développent de nouveaux marchés. Redisons-le, les services de développement économique local sont intervenus auprès des entreprises dans le cadre de la mise en œuvre dans le cadre du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), le volet Aide aux entreprises en région en alerte maximale (AERAM). Ces programmes furent mis en place afin d'amoindrir les effets de cette crise. Un grand nombre de dossiers furent traités et des sommes importantes en prêt, pardon de prêt, protocoles d'ententes et addendas. Ils gèrent également les FLI et les FLS, deux leviers financiers significatifs pour bon nombre de projets entrepreneuriaux.

Les services de développement des MRC ou leur organisme délégataire sont à la fois un service de première ligne et de proximité. Ils sont la porte d'entrée privilégiée pour l'entrepreneur à la recherche de soutien pour son entreprise. Leur mission en première ligne : soutenir et accompagner les promoteurs, les entrepreneurs et les partenaires dans le démarrage et le développement de leurs projets; conseiller les entrepreneurs au niveau de leurs modèles d'affaires; sensibiliser les entrepreneurs aux déploiements de certaines technologies numériques; contribuer aux développements des compétences et au maillage des entrepreneurs pour les outiller face aux défis qu'ils ont à surmonter; soutenir, par l'accompagnement ou le financement, les entreprises durables et ayant un bon potentiel de croissance, favoriser le maillage des entreprises pour favoriser l'approvisionnement local. Ils font également, lorsque requis, du référencement vers les services de deuxième ligne par des organisations à portée régionale tout en continuant de les accompagner jusqu'à l'aboutissement de leur projet.

Il est important également de souligner que les services de développement économique local possèdent une connaissance détaillée de l'environnement

économique de leur milieu et qu'ils travaillent déjà avec une grande partie des entreprises de leur région.

Nous demandons au gouvernement de reconnaître dans le futur Plan d'action en entrepreneuriat le leadership des MRC en matière de développement économique local et la contribution de leurs services de développement économique ou leur organisme délégataire dans les actions qu'il mettra de l'avant.

Les services de développement économique local répondent aux besoins de leur milieu, ainsi plusieurs d'entre eux, ont développé plusieurs services connexes venant en réponse à diverses problématiques actuelles et nécessitant un service de proximité aux entrepreneurs, on peut parler par exemple d'attractivité de la main-d'œuvre, du développement de l'immigration, etc. Ainsi, à titre de service de première ligne, les services de développement répondent à plusieurs enjeux de leur milieu, ce sont des organisations qui savent s'adapter et être innovantes en termes de solutions. **Il ne fait jamais perdre de vue que chaque territoire de MRC à ses propres défis et le service de développement construit son offre de service pour répondre à ceux-ci. Donc, les solutions mur-à-mur nationales ne sont pas à être privilégiées.**

5. Quelles seraient les meilleures pratiques qui pourraient être mises de l'avant par le gouvernement afin de mieux appuyer l'entrepreneuriat au Québec?

Pour l'ADDELQ, la meilleure pratique serait de promouvoir la coordination, la concertation et la collaboration entre les divers acteurs composant l'écosystème de soutien à l'entrepreneuriat.

6. Avez-vous d'autres éléments, propositions ou solutions novatrices dont vous aimeriez nous faire part afin d'améliorer le soutien aux entrepreneurs?

Permettre un meilleur accès au programme Soutien travailleur autonome pour les gens qui désirent racheter une entreprise existante.

L'ADDELQ vous remercie de votre écoute.